

# **RAPPORT No 55**

## **Projet de programme d'action COMPANYON**

---

**Au Conseil communal de Nyon**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'examen de ce rapport s'est réunie les mercredis 09.01 et 06.02 2008. Présents : MM. Albert Graf, Petr Lukas, Jean-Claude Mermilliod, Marc Prudente, David Saugy, Raymond Carrard (président-rapporteur) – Excusée et non remplacée: Mme Denise Fonjallaz. Les commissaires tiennent à remercier, pour leurs explications et commentaires, Mme Elizabeth Ruey-Ray, Municipale, Présidente du Comité de pilotage de *CompaNyon*, M. Claude Dupertuis, Municipal, membre du Comité de pilotage, ainsi que Mme Sarah Huber, Secrétaire municipale, dont il faut saluer l'engagement dans l'accomplissement de la démarche *CompaNyon*.

### ***Introduction***

Initiée en octobre 2006, la démarche participative *CompaNyon* arrive à son terme : les propositions issues de cette démarche font l'objet d'un projet de programme d'action que la Municipalité a souhaité présenter en primeur au Conseil Communal. Une présentation aux participants à *CompaNyon* et à la population est prévue le 26 février 2008.

Comme le souligne la Municipalité dans son rapport, il ne s'agit pas à ce stade, pour le Conseil communal, d'accepter ou de refuser les différents projets avancés par *CompaNyon*. Chacun de ces projets sera en effet soumis pour décision au Conseil communal dans le cadre des procédures habituelles, par voie de préavis ou dans le cadre du budget.

N'ayant pas à se prononcer sur le contenu des projets de *CompaNyon*, la Commission s'est par contre intéressée au bilan pouvant être tiré de cette démarche participative, ainsi qu'aux perspectives de mise en œuvre des projets élaborés, et plus généralement, de tous les projets avancés pour développer notre Commune.

### ***Le bilan de CompaNyon est-il celui d'une démarche participative réussie ?***

Dans sa proposition d'engager la démarche *CompaNyon* (Préavis No 172 du 05.12.05), la Municipalité concluait à « *la nécessité d'ouvrir une parenthèse dans le fonctionnement ordinaire de la ville, afin de renouer et retendre les liens avec une population qui paraît avoir pris quelque distance avec le politique* ». Dans ce sens, solliciter une participation directe des citoyens était vu comme un moyen d'avoir une vision plus exacte des attentes et des besoins de la population, tout en donnant une nouvelle impulsion à la vie communale. Acceptant le lancement de cette démarche, le Conseil communal s'était cependant inquiété du risque que cette démarche aboutisse à des résultats peu crédibles, en raison d'une participation insuffisante ou d'une représentativité discutable. La Commission chargée de l'étude de ce préavis s'était par exemple demandée si l'on aurait affaire « *à des lobbies qui parlent fort au nom de personnes inexistantes* ».

A l'heure du bilan, les commissaires estiment que la démarche *CompaNyon* a largement répondu aux attentes des autorités communales, si on considère les éléments suivants :

- Le 1% des citoyens ayant participé à des démarches similaires (Lausanne, Bâle, Neuchâtel, Vevey, etc.) s'est aussi manifesté à Nyon : 160 personnes se sont inscrites aux ateliers d'innovation, 140 jeunes ont par ailleurs été sollicités dans le cadre scolaire et au Centre

d'animation des jeunes. On peut estimer cette participation relativement modeste, mais il faut se rappeler que, si tous les habitants avaient la possibilité de participer à cette démarche, l'engagement demandé était conséquent (un vendredi soir de 18 à 22h. et le samedi suivant de 9 à 15hres).

- La représentativité des participants, dont on pouvait craindre qu'elle ne reflète pas l'éventail des sensibilités au sein de la population, ne s'est pas avérée problématique, même si certaines catégories sociales ont semblé peu représentées aux ateliers (personnes de condition modeste, personnes âgées, étrangers). Les participants à *CompaNyon* étaient des personnes motivées, intéressées par le développement de leur ville et, au final, leurs propositions recouvrent très largement les attentes et besoins des habitants. C'est ainsi que la Municipalité a estimé que, sur les 30 projets présentés, 29 méritaient d'être retenus, un certain nombre se retrouvant d'ailleurs dans les priorités de législature (le seul projet écarté concerne l'élargissement du tunnel de l'Etraz : des commissaires n'ont toutefois pas été convaincus par les arguments de la Municipalité pour écarter ce projet et souhaitent donc qu'il soit également retenu).
- Un facteur essentiel de la réussite de la démarche *CompaNyon* a certainement été celui de la maîtrise du processus, assurée principalement par les 2 animateurs professionnels mandatés par la Municipalité. Partant de 101 esquisses de projets émises lors des ateliers d'innovation et de jeunesse, ils ont accompagné les participants aux forums de consensus dans l'élaboration des 29 projets qui nous sont soumis. (la formulation de ces projets figure au recto de chaque fiche thématique de couleur, les éléments du verso ayant été essentiellement fournis par l'Administration communale – voir ci-après). Le groupe VAN (Valorisation des Atouts de Nyon) a de son côté préconisé un certain nombre de mesures dont il est question en 4<sup>ème</sup> partie du dossier.
- La dernière phase de *CompaNyon*, consistant à analyser les projets sous l'angle de leur faisabilité, a, comme il était prévu, mis à contribution les chefs de service de l'Administration communale. A propos de cette dernière phase, des commissaires se sont demandés si la contribution des participants à *CompaNyon* avait fait l'objet d'une mise en conformité avec les vues de la Municipalité (le rapport final est-il celui de la Municipalité ou celui de *CompaNyon*): cette dernière les a toutefois assurés qu'elle n'avait interféré d'aucune manière dans les travaux de *CompaNyon*.

### ***Quelles perspectives de mise en œuvre pour les projets de CompaNyon et, plus largement, pour les projets de développement de notre Commune ?***

Ces 29 projets de *CompaNyon*, auxquels il faut ajouter un certain nombre de mesures préconisées par le groupe VAN ont-ils une chance de voir le jour dans un délai pas trop éloigné ? Le risque de frustration pour les citoyens qui se sont engagés de voir leurs propositions s'enliser au stade de projets avait été relevé à juste titre par la Commission chargée de l'étude du préavis. Prenant en compte cette remarque, une première approche permet de distinguer deux catégories de projets :

- Ceux, relativement peu coûteux, qui sont de l'ordre de concepts, études, directives, mesures de communication, etc. Le projet de programme d'action prévoit leur concrétisation dans le courant de la législature actuelle. Deux d'entre eux ont été retenus comme projets-phares par la Municipalité : « Concept mobilité » et « Stratégie de communication ».
- Ceux, les plus nombreux, qui requièrent des investissements souvent conséquents (deux d'entre eux, l'UAPE du Couchant et le Centre multi-sports de Colovray figurent au programme des investissements 2007-2011). Le Centre multi-sports a par ailleurs été retenu comme projet-phare, ainsi que le projet : « Envies de quartiers » (qui implique la réalisation de maisons de quartiers, mais dans un délai qui n'est pas déterminé).

S'agissant des projets de développement de notre Commune, il faut rappeler ici que ceux de *CompaNyon* ne sont pas seuls en piste. D'autres projets figurent dans le programme de législature : amphithéâtre, centre de congrès et hôtel, camping, auberge de jeunesse. Des attentes sont aussi en liste, concernant des logements à loyer modéré, un EMS, un éco-quartier. Les récentes propositions de l'Association Usine 21 relatives à la rénovation du paysage urbain du centre-ville méritent également d'être considérées ( il s'agit là d'une étude commanditée par la SIC, avec l'appui de la Municipalité). Ce ne sont donc pas les projets qui manquent pour construire le futur de Nyon.

A l'évidence, notre Commune est arrivée à un tournant, où la maîtrise de son développement exige qu'elle dispose d'un programme d'action permettant de répondre aux besoins et aux attentes de la population, un programme qui recueille le plus large consensus et qui intègre les principes du développement durable.

### ***Un « Agenda 21 local » sera-t-il l'instrument dont notre Commune a besoin pour maîtriser son développement ?***

De manière résumée, un « Agenda 21 local » consiste en un programme d'action visant, au niveau local, à mettre en pratique les principes du développement durable (l'idée d' « Agenda 21 » a été émise au Sommet de la Terre à Rio en 1992). Dans la perspective d'un développement durable, il s'agit de satisfaire à nos besoins actuels, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire aux leurs. Un développement durable doit se fonder sur la convergence et l'équilibre entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique.

Le programme d'action « Agenda 21 local » ne peut cependant se résumer à un catalogue de bonnes intentions, car il implique un tableau de bord pour vérifier l'avancement des actions et des indicateurs pour évaluer les résultats obtenus. De plus, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre, il requière la participation active des acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, mais aussi de la population.

Avec la démarche *CompaNyon* ainsi que par l'analyse de l'activité communale avec *Facteur 21*, la Municipalité s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en place d'un tel programme pour Nyon : il devrait voir le jour d'ici fin 2008. Il est intéressant de savoir que Nyon fait ainsi partie des 152 communes en Suisse (regroupant 29% de la population) qui, à ce jour, se sont engagées dans un processus A21L (dont 12 communes vaudoises : Cossonay, Essertines-sur-Yverdon, Féchy, Gryon, Lausanne, Lavigny, Morges, Nyon, Prilly, Renens, Vevey, Yverdon).

S'il appartient à la Municipalité et à ses chefs de service d'élaborer ce programme d'action A21L, il est toutefois indispensable que le Conseil communal soit impliqué dès maintenant dans ce processus. A l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres communes, cela pourrait prendre la forme d'une Commission consultative « *Agenda 21 pour Nyon* », composée de conseillers communaux, ainsi que de représentants des milieux économiques, socio-culturels et environnementaux. Rappelons ici que la Commission chargée du préavis *CompaNyon* avait déjà clairement exprimé la nécessité d'impliquer le Conseil communal en amont de la décision dans de telles démarches : « *il ne faut pas que le rôle de notre Conseil se résume à n'être qu'un enregistreur des démarches et des résultats obtenus et qu'il ne lui reste qu'à voter les décisions nécessaires à la concrétisation des projets* ».

Concernant l'implication de la population, on a pu lire dans le programme de législature que la Municipalité considère *CompaNyon* comme « *un premier pas vers une association renforcée de la population aux réflexions sur le futur de la ville* » et que son intention est à l'avenir d'intégrer ce principe de participation à l'élaboration des projets de développement de la ville. Cela paraît en effet indispensable si l'on entend obtenir une large adhésion des habitants à ces projets. Peut-être serait-il opportun aujourd'hui de ressortir l'idée de « *conseillers communaux relais* » disponibles pour entretenir un dialogue permanent entre citoyens et élus. A Vevey, cette idée a fait son chemin : et sous le label « *Vevey, ça vous regarde !?* », 44 conseillers se sont engagés dans cette démarche.

## ***Conclusion***

Le projet de programme d'action *CompaNyon* est un document remarquable dans la présentation qu'il nous donne à voir des travaux de *CompaNyon* et, à cet égard, le travail fourni par l'Administration communale mérite d'être souligné. Mais il est surtout un document de grande valeur parce qu'il marque une étape dans la vie communale dans ce sens qu'il nous met en présence d'attentes claires de la part de citoyens qui se sentent concernés par l'avenir de notre Commune. Des citoyens qui ont consacré du temps – et pour certains, beaucoup de temps – à réfléchir à cet avenir. Et ces attentes ne sont pas seulement celles de quelques citoyens : on peut vraiment les considérer comme celles d'une grande partie de la population nyonnaise.

Aujourd'hui, il est seulement demandé au Conseil communal de prendre acte des travaux de *CompaNyon*. Ayant à faire part de son appréciation globale sur ces travaux, la Commission a cependant souhaité apporter sa contribution à cette réflexion citoyenne en s'intéressant aux perspectives de mise en œuvre des projets de *CompaNyon* et, plus largement, des projets de développement de notre ville. Dans ce sens, elle a émis quelques suggestions dont on peut espérer qu'elles ne resteront pas sans suite.

Concernant le présent rapport de la Municipalité, les membres de la Commission, unanimes, vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

vu le rapport No 55 concernant le projet de programme d'action *CompaNyon*

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide : de prendre acte du projet de programme d'action *CompaNyon***

#### La Commission

Graf Albert

Lukas Petr

Mermilliod Jean-Claude

Prudente Marc

Saugy David

Carrard Raymond (président – rapporteur)

Nyon, le 11 février 2008